

<http://www.varmatin.com/vie-locale/un-varois-atteint-par-la-maladie-de-lamiant-temoigne-de-son-penible-quotidien-149343>

Un Varois atteint par "la maladie de l'amiante" témoigne de son pénible quotidien



Guy est atteint de deux graves maladies pulmonaires après avoir respiré des poussières d'amiante durant sa carrière à l'usine des torpilles de Gassin. Entouré de ses proches, il témoigne.

Une quarantaine d'années passées à l'usine des torpilles. Le tourneur de métaux n'y aura pas seulement perdu un doigt. Sa carrière lui aura coûté la vie. Une vie qui ne se déploie plus désormais que dans une dizaine de mètres carrés. «*Les toilettes, le canapé, la chaise*», souffle Guy.

Il est l'une de ces victimes oubliées. «*À l'atelier, quand le soleil perçait les baies vitrées, on voyait les particules d'amiante se disperser dans l'air*». Comme tous, il travaillait sans protection respiratoire. Sans conscience du danger.

«IL AVAIT SOUVENT DES MALAISES, IL VOYAIT DES ÉTOILES»

Sans imaginer que ce matériau hautement toxique briserait sa vie. *«On ne sort plus»*, s'étrangle Réjane, son épouse depuis 44 ans.

Le couple s'est installé à Cogolin en 73, alors que Guy travaillait déjà à DCNS. Il y a fait toute sa carrière: apprentissage, tourneur de métaux, puis, après un accident de travail, au service des contrôles.

Sa retraite à peine débutée, Guy enchaîne les problèmes de santé. *«Il a d'abord fait un AVC. Ensuite, il a été opéré cinq fois de polypes à la vessie, sans que le lien avec l'amiante n'ait été établi»*, rapporte Manuel, suspicieux à ce sujet, alors que son père peine à s'exprimer. *«Quand j'enlève le masque, j'ai l'impression de manquer d'air»* explique-t-il.

Les problèmes respiratoires ont saisi Guy, un peu avant 2010. *Il avait souvent des malaises, il voyait des étoiles, cela a commencé comme ça*, poursuit Réjane. *Le médecin nous a dit que c'était à cause du tabac. Je me rappellerai toujours de cette secrétaire. Elle nous avait lâchés que s'il continuait à fumer, il serait mort dans six mois»*, s'emporte-t-elle, les yeux rougis.

Quand Michel Savignac - président de la section locale des victimes de l'amiante - apprend la maladie de son ami, avec lequel il a travaillé de longues années à DCNS, il demande à un pneumologue de plus amples examens. Le marqueur est révélé : non pas victime du tabac, Guy souffre de la «maladie de l'amiante». Michel Savignac prend en main le dossier. En 2015, deux maladies professionnelles sont reconnues à l'ancien ouvrier.

30 A et 30 B. Deux catégories bien connues des victimes du poison : fibrose de la plèvre et asbestose, de graves atteintes pulmonaires.

Guy obtiendra indemnités et rente annuelle. *«Non sans que le ministère de la Défense, lance encore, systématiquement, des recours»*, constate Michel Savignac, pour lequel chaque dossier est un *«parcours du combattant»*.

Guy serait la seule victime dont les maladies professionnelles contractées à Gassin ont été reconnues. À part celle, posthume, d'un Tropézien. *«Mais beaucoup de victimes s'ignorent encore»*, déplore Michel Savignac, salué par Réjane : *«S'il n'avait pas été là »*.

Aujourd'hui, la capacité respiratoire de Guy est limitée à 30 %. Il a déjà été souffert de deux décompensations respiratoires, en 2015 et 2016. *«Il étouffait. Transporté en urgence à l'hôpital, il a été placé en coma artificiel pour la mise en place d'une ventilation invasive en soins intensifs. Un tube dans la gorge jusqu'au poumon»*, rapporte son fils. Aujourd'hui, le quotidien de la famille est brisé.

Quatre heures par jour, Guy supporte une assistance ventilatoire mécanique, la VNI, pour ventilation non invasive. Deux autres heures, il endure les inhalations. Le passage à deux reprises dans la journée des infirmiers. Celui des kinés, les transports à l'hôpital.

Sa toilette, réalisée par son épouse. Ce tuyau qui court en permanence depuis le garage à travers le salon jusqu'à ses narines.

Guy ne peut plus monter les escaliers. Le couple s'est installé dans le canapé convertible du salon.

«CELA DÉCIME UNE FAMILLE»

Sollicités en permanence, ses proches se doivent de tenir. « *Guy est parfois aigri. Il n'est pas toujours tendre avec nous* », confesse son épouse. Le lot de nombreuses familles dans la souffrance. Quand les aidants sont tout ce qu'il reste à un malade qui s'accroche à une vie dont il peine à retrouver l'essence. Elle emporte parfois sa colère.

«Je ne vais plus à la pêche, à la chasse. Je ne peux plus conduire, l'accompagner dans les magasins. Je suis tellement fatigué », suffoque Guy, qui ne tolère plus d'être seul à la maison. « *J'ai peur de tomber, de perdre mon tuyau, de m'étouffer* ».

« Cela décime une famille, psychologiquement, humainement », ajoute le fils. Heureusement, l'enfer laisse parfois place à des sourires. Ils disparaissent à l'évocation de l'attitude de son ancienne usine à son égard. « *Pas un mot. Rien. Aucun soutien, aucune excuse. Alors que DCNS m'a tuée* ».

Guy a accepté de dépasser honte et épuisement afin de témoigner. Lui comme ses proches ont ouvert leur porte, l'intimité de leur souffrance, « *pour alerter, montrer aux autres, ne pas oublier toutes ces victimes. Et toutes celles à venir* ».

"BEAUCOUP DE VICTIMES S'IGNORENT ENCORE."



Depuis la création en mars d'une section de l'ASAVA (Association des salariés de l'arsenal victimes de l'amiante), dédiée au Golfe de Saint-Tropez et en particulier aux anciens de DCNS Gassin, son président Michel Savignac a été contacté à une douzaine de reprises. La section, qui comptait déjà une soixantaine d'adhésions, en a enregistré trois supplémentaires. Ces retraités de DCNS Gassin déposeront avec l'aide de l'association un dossier afin de se voir reconnaître leur préjudice d'anxiété.

«Ils n'avaient pas connaissance des conséquences de l'amiante à l'usine. Encore des milliers de gens peuvent en mourir sans le savoir». La section locale manifestait fin mai devant de tribunal administratif de Toulon pour alerter sur la *«baisse des indemnisations des victimes»*.

Elle se félicite en revanche d'une décision très attendue du Conseil d'État, intervenue le 3 mars dernier, confirmant la reconnaissance du préjudice d'anxiété, que le ministère de la Défense cherchait à remettre en cause. L'association a par ailleurs récemment obtenu gain de cause auprès de la Cour administrative d'appel de Marseille, dans trois dossiers où le ministère contestait l'indemnisation de victimes de l'amiante.

'ASAVA Golfe de Saint-Tropez tient une permanence le 1er mercredi de chaque mois, de 14 h à 16 h, Mutuelle Harmonie Fonction Publique, centre Agora lot 21, 8 av. Sigismond-Coulet à Cogolin.
Prendre rendez-vous au 06.10.94.78.73 ou par mail à msavignac@orange.fr.